



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CSAL DU 22 JUIN 2023
déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Force Ouvrière maintient son exigence d'abrogation de la réforme des retraites si brutale et injuste pour les salariés, qui devront travailler plus longtemps sans que jamais le patronat, ni les employeurs publics n'aient été mis à contribution.

Le passage en force du gouvernement pour arriver à ses fins et notamment l'usage d'artifices constitutionnels pour contourner le vote du parlement ne pourra que laisser auprès de la population, un profond ressentiment à l'égard de nos institutions démocratiques.

Alors que la réforme des retraites est largement rejetée par les Français, il ne saurait être question pour **FO** de reprendre normalement un agenda social sans qu'il soit question d'ouvrir de véritables négociations sur les carrières et les rémunérations.

Malheureusement, les mesures annoncées lors de la rencontre salariale du 12 juin 2023 par le ministre de la Transformation de la Fonction Publique sont largement en dessous des attentes des agents et de nos revendications.

FO revendique une nouvelle hausse de la valeur du point d'indice à minima à la hauteur de l'inflation, et la mise en œuvre de négociations salariales pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis vingt ans.

A la DGFIP, cela fait près de deux ans que nous demandons la reconnaissance de l'engagement permanent des personnels et de leur conscience professionnelle exemplaire en termes de promotions et de revalorisation de leur régime indemnitaire. Il ne suffit pas de leur adresser à intervalles réguliers des félicitations quelques fois surjouées.. Et si un thermomètre aussi imparfait que l'observatoire interne traduit une dégradation extrêmement sensible, c'est que notamment sur le sujet de la reconnaissance il y a urgence !

Nous en arrivons à l'ordre du jour de ce CSAL et le point pour vote relatif à l'élection des représentants du personnel au Conseil médical.. Outre le fait que nous sommes encore une fois contraints d'appliquer une réforme faite dans la précipitation et en l'absence totale

de concertation, ce mode d'élection indirect ne tient notamment pas compte de la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022, représentativité qui était prise en compte lors des désignations dans les anciennes commissions de réforme.

F.O.- DGFIP rappelle son opposition à la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique dont sont issues les modalités de ce dispositif électoral.

L'ordre du jour de ce CSAL évoque également pour information, un premier bilan de la campagne d'impôt sur le revenu 2023 qui s'est avérée extrêmement éprouvante pour les collègues qui ont trop souvent dû subir un front office ressemblant bien davantage à une ligne de front. A l'aune du déploiement de GMBI, révolution réussissant l'exploit de faire effectuer le travail par des usagers déboussolés tout en surchargeant les agents de la DGFIP, il ne fallait pas être grand clerc pour pressentir une explosion des sollicitations des usagers via l'ensemble des canaux d'accueil et notamment l'accueil physique. Si nous étions complotistes, nous pourrions penser que le cumul des deux campagnes IR et GMBI ont été orchestrées pour saborder notre administration...

Quant aux files d'attentes observées devant les centres des Finances du Finistère et partout en France, elles ressemblaient à s'y méprendre à celles observées il y a quarante ans devant les magasins si peu achalandés des pays du Pacte de Varsovie !

Pour **F.O.- DGFIP** la bonne exécution des missions de la DGFIP doit passer par le renforcement de ses moyens humains et aussi techniques avec des applicatifs performants développés en concertation avec les acteurs de terrain que sont les agents de la DGFIP.

Malheureusement il ne nous a pas échappé qu'après avoir survécu son contrat d'objectif et de moyens à grand renfort de communication et de remue-méninges, le Directeur Général n'évoque plus qu'un cadre à l'horizon de 2027 et même si l'acronyme est sauf, ce n'est pas de bonne augure pour la prochaine trajectoire en emplois de la DGFIP...

L'ordre du jour de ce CSAL évoque également le bilan de la formation professionnelle ainsi que le plan d'action en cours pour l'année 2023. Plus que jamais et notamment face au défi d'un renouvellement générationnel que la DGFIP se doit de relever, **F.O.- DGFIP** réaffirme que la formation professionnelle est indispensable pour garantir un service public de qualité. Nous réitérons notre attachement à une formation de qualité qu'elle soit initiale, continue ou qu'elle vise à favoriser la promotion interne dans le cadre de la préparation aux examens aux concours. Elle doit également être systématique lors d'un changement de poste ou lors d'une restructuration. Nous exigeons dans ce contexte, le renforcement des moyens humains, budgétaires et techniques et le maintien de toutes les structures de formation au sein de la DGFIP.

Quant à l'application [SEM@FOR](#) présentée comme centrée sur l'agent et paraît-il conçue pour le rendre acteur de sa formation, force est de constater que la réalité est tout autre...nous y reviendrons en séance ainsi que sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de ce CSAL et nous y rappellerons toutes nos revendications.